

AR Prefecture

006-210600110-20211213-007-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07 : BUDGET COMMUNAL – INVENTAIRE – REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Séance Publique Ordinaire du 13 DECEMBRE 2021
A 19 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, M. André RIOLI à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Guérino PIROMALLI, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 décembre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211213-007-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

VII – BUDGET COMMUNAL – INVENTAIRE – REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission des finances du 07 décembre 2021,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours.

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, la correction d'erreurs sur exercices antérieurs est faite par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 1021 « Dotation »,

Considérant que le comptable public a identifié des immobilisations pour lesquelles les amortissements auraient dû être constatés les années antérieures à hauteur de 387 926,06 €,

Considérant que le compte 238 présente un solde débiteur de 198 173,72 € et que ce compte n'a pas fait l'objet de mouvement depuis 1996, que les recherches effectuées par nos services et ceux de notre comptable public n'ont pas pu déterminer l'origine de cette écriture et l'absence de régularisation.

Considérant qu'il convient d'autoriser le comptable public à utiliser le compte 1068 et 1021 pour effectuer ces régularisations comme ci-après :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et crédit des comptes concernés pour 387 926,06 €,
- Débit du compte 1021 « Dotation » et crédit du compte 238 pour 198 173,72 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON)

- AUTORISE le comptable public à effectuer un prélèvement sur les comptes 1068 et 1021 du budget M14 de la commune, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les anomalies rencontrées sur les comptes concernés,

AR Prefecture

006-210600110-20211213-007-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20211213-007-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

